

Bertrange, le 13 mai 2020

Avis aux commerçants
COVID-19 : Note importante – loyers des mois d'avril et mai offerts

Madame, Monsieur,
Chers Commerçants,

Suite aux décisions annoncées par notre Gouvernement courant de la semaine passée, nous sommes entrés dans une deuxième phase de déconfinement avec l'ouverture des magasins à partir du 11 mai 2020.

Nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau dans la galerie de la Belle Etoile depuis ce lundi.

Dans nos courriers du 24 mars 2020 et du 16 avril 2020 à votre attention, nous vous avons informés d'une suspension temporaire de la mise en recouvrement de votre loyer et de vos frais et charges à partir du 15 mars 2020 jusqu'au 30 mai 2020.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous annoncer que nous renonçons au paiement de vos loyers des mois complets d'avril et de mai 2020. Il va de soi que nous ne vous demanderons pas de participation au budget publicitaire commun ni au budget publicitaire Belle Etoile Magazine pour ces deux mois.

Dans la mesure où les frais pour le bon fonctionnement actuel et futur de notre centre ont dû être engagés, vous comprendrez que nous vous demandons le paiement des frais et charges pour les deux mois précités.

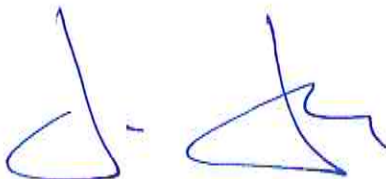
Dans cette situation exceptionnelle et difficile, nous avons donc pris nos responsabilités envers vous et nous espérons bien entendu que les clients seront au rendez-vous afin que la reprise de vos activités se fasse au plus vite.

Au cas où vous auriez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à votre personnel de bonnes ventes.

Meilleures salutations,

Laurent Schonckert
Administrateur-directeur Cactus SA



Manu Konsbruck
Directeur du centre

